

3. a) Valeur inscrite au titre des demandes approuvées, \$2,035,954,550; b) Valeur inscrite au titre des demandes refusées, \$402,187,337.

Remarque: La valeur des demandes approuvées est supérieure à la valeur des importations réelles sujettes à détaxe, car de nombreuses demandes sont présentées et approuvées dans le but d'obtenir, du demandeur, des prix fermes sur des machines qui ne sont pas toujours importées.

#### LES DÉPENSES DU CONSEIL NATIONAL DE L'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE

##### Question n° 127—M. Barnett:

A combien se sont élevées les dépenses en bourses d'études et en subventions du Conseil national de l'esthétique industrielle pendant les années financières 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):

	Bourses d'études	Subventions
1966-1967	\$ 4,250	\$ 18,880
1967-1968	24,500	40,575
1968-1969	25,550	111,697
1969-1970*	65,140	44,448

\*Jusqu'au 31 octobre 1969.

#### LE RAPPORT D'EXPERTS-CONSEILS SUR LE RÉSEAU D'INFORMATION RELATIF À LA CONSTRUCTION

##### Question n° 137—M. Skoberg:

1. Y a-t-il eu un appel d'offres avant que ne soit confiée aux experts-conseils *Demers, Gordon et Baby* de Montréal et *Hanscomb, Roy Associates* de Montréal la rédaction du rapport portant sur l'élaboration d'un réseau national d'information sur la construction, à l'intention du ministère de l'Industrie et du Commerce, et sinon, pourquoi n'y en a-t-il pas eu?

2. Quel est le coût prévu de ce rapport d'experts-conseils?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui, il y a eu des appels d'offres.

2. Les dépenses relatives aux rapports des experts-conseils sont estimées à \$367,410.

#### LE BUDGET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

##### Question n° 144—M. Howard (Skeena):

1. Y a-t-il eu pourparlers entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne le budget des Territoires pour 1970-1971?

2. Y a-t-il eu pourparlers entre le ministère précité et le Conseil territorial du Yukon à propos du budget du Yukon pour 1970-1971?

[L'hon. M. Pepin.]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les propositions budgétaires de 1970-1971 ont été établies par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest après de longs pourparlers avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le comité interministériel des relations financières fédérales-territoriales, dont le commissaire fait partie, a étudié en détail les propositions des Territoires du Nord-Ouest. Le personnel du ministère est disposé à étudier le budget, s'il y a lieu, avec les membres du Conseil.

2. Les propositions budgétaires de 1970-1971 ont été établies par le gouvernement du Yukon de concert avec le comité des prévisions budgétaires du Conseil territorial du Yukon qui comprend trois conseillers élus. Accompagnés de certains membres de leur personnel, les commissaires ont eu de longs entretiens avec le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le détail des propositions budgétaires du gouvernement du Yukon est ordinairement laissé au soin de ce gouvernement. Ces propositions sont ensuite étudiées avec le comité interministériel des relations financières fédérales-territoriales, dont le commissaire fait partie. Le budget ainsi établi est ensuite étudié avec le commissaire, et le personnel du ministère participe directement aux pourparlers, si tel est le désir du Conseil.

#### LE COMMUNIQUÉ RELATIF À LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

##### Question n° 145—M. Howard (Skeena):

1. Combien a coûté au Secrétariat d'État l'annonce de cinq nominations au Conseil permanent de la Compagnie des jeunes Canadiens, communiquée à la presse le 26 septembre 1969?

2. De quels critères s'est-on servi dans le choix de la méthode de distribution de ces communiqués de presse?

3. Combien ont coûté en tout les communiqués de presse du Secrétariat d'État au cours de l'année financière écoulée?

4. Le Secrétariat d'État envisage-t-il encore de publier de nouveaux communiqués de presse en utilisant la même méthode de distribution que dans le cas de la Compagnie des jeunes Canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. \$148.15.

2. Le contenu et la nature du communiqué justifiaient l'utilisation d'une méthode de distribution rapide et efficace.

3. Ce renseignement a été donné dans la réponse à la question n° 2,273 de M. Robinson, réponse qui a été déposée à la Chambre, le mercredi 22 octobre 1969, sous forme de renseignement dont on avait demandé le dépôt.

4. Oui.